

- **RAS LE BOL !**

Récapitulons...

MAILS DU LUNDI 4 ET DU MARDI 5 NOVEMBRE :

- 1 -Certification complémentaire - Additif à la circulaire session 2020
- 2 -Concours "découvrons notre constitution" cycle 3
- 3 - Plateforme solidaire de financement participatif : la Trousse à projets
- 4 - Plaquette signaux faibles de la radicalisation
- 5 -Visites des classes de CP de la circonscription
- 6 -Rallye "Mathématiques" 2020
- 7 -sorties scolaires sans nuitées : utilisation de sortiesco
- 8 -traitement des demandes d'autorisation d'absence d'élèves
- 9 -Aménagement du temps de scolarisation des PS
- 10 -Carte scolaire - Préparation de la rentrée 2020 - Prévision effectifs

Que des sujets divers et variés.....et « débrouille-toi » avec....ta classe...

ALLÈGEMENT DES TACHES DE DIRECTION : 10 mails de la part de l'IEN en 2 jours !!!!!!!

Réponse à la demande de SortieSco maintenu sur papier : un MANUEL D'UTILISATION DE 35 PAGES pour le remplir en ligne !!!

« *Joli coup de pression sur les directeurs en cette reprise !* » dixit un collègue ;

Bravo, bel effort de la part de l'institution !

- **Logiciel SortieSco** : Les procédures d'autorisation et de contrôle des sorties scolaires avec ou sans nuitée sont définies par la circulaire n°99-136 du 21-9-1999. Elle impose donc une procédure d'autorisation et de contrôle sur le contenu sans préciser de formalisme même si elle propose des annexes. Cette circulaire fait bien référence à des annexes qui sont au format papier.

Cela pose le problème du formalisme « souhaité par la DSDEN. Cet excès de formalisme n'est pas créateur de droit et devrait a minima servir à faciliter le travail des uns et des autres dans le traitement des dossiers.

Cette l'application ne peut pas être obligatoire pour les sorties sans nuitées. Pour contrôler, l'IEN peut consulter le classeur où le directeur range les formulaires de sorties.

En audience le 15 octobre, vous avez reconnu que réglementairement, nous avons raison.

Vous avez surtout insisté sur la sécurité des élèves, indispensable ; l'application vous permettrait de savoir où sont les élèves et leurs accompagnateurs, et de gérer, par exemple, des incidents comme les « naufragés de la neige ». Bref, SortiesSco serait pour vous un moyen de savoir instantanément où sont les personnes. Ne pas pouvoir répondre « décrédibilise l'institution », l'IA a un « devoir de sérieux » vis à vis de ses partenaires institutionnels. Pour cela, le papier ne suffit plus, et à terme, SortiesSco devra devenir un réflexe.

Selon nous, une application doit servir à faciliter, alléger le travail des personnels. Pas l'alourdir. Ni servir à donner un coup de pinceau sur la façade de la maison Éducation nationale – et ses cadres – alors qu'en-dessous tout s'effrite et se fissure...

Les enseignant.es et directeur.rices ont autre chose à faire que lire les 35 pages du manuel d'utilisation, d'autant plus que réglementairement vous ne pouvez pas imposer d'utiliser cet outil.

Les formulaires papier sont à votre disposition.

- **Traitement des demandes d'autorisation d'absence d'élèves** : « *le paragraphe sur "l'allègement des tâches" qui est pour le moins malvenu* », dixit un autre collègue. « Il m'importe d'alléger les tâches de chacun » ; « *Il doit falloir comprendre que notre Directeur Académique s'inclut dans le "chacun"...* » dixit encore un autre collègue ; « *En effet l'allègement des tâches ne prend pas la même signification selon de quel côté on se tient. Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre!!!!* » dixit encore un autre collègue.

La loi, c'est qu'une demande d'absence d'élève doit être adressée au DASEN, sous couvert du directeur, qui transmet par voie hiérarchique. « *Le directeur ou la directrice de l'établissement d'enseignement saisit l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation afin qu'elle adresse un avertissement aux personnes responsables de l'enfant, leur rappelant les sanctions pénales applicables et les informant sur les dispositifs d'accompagnement parental auxquels elles peuvent avoir recours :*

1° Lorsque, malgré l'invitation du directeur ou de la directrice de l'établissement d'enseignement, elles n'ont pas fait connaître les motifs d'absence de l'enfant ou qu'elles ont donné des motifs d'absence inexacts ;

2° Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois. » Article L131-8 du code de l'éducation.

C'est ce que reprend, bien entendu, le règlement départemental des écoles publiques, qui est la référence en matière légale : « *En cas d'absences répétées non justifiées, le directeur ou la directrice d'école applique avec vigilance les dispositions de l'article L. 131-8 du code de l'éducation. À compter de quatre demi-journées d'absences sans motif légitime ni excuses valables durant le mois, le directeur ou la directrice d'école saisit le DASEN sous couvert de l'IEN. »*

Face à des parents potentiellement agressifs, cela sert aussi à protéger les enseignants.

La principale nouveauté apportée est que cette fois, le courrier de réponse n'est plus signé du DASEN, mais du directeur (et de l'IEN, certes). Donc si on a des parents « compliqués » qui trouvent trop injuste ce refus, contre qui vont-ils râler !? Sans parler d'une tâche supplémentaire sur les épaules des directeurs et directrices d'écoles.

Et surtout une institution qui se dédouane et se désengage d'une compétence qui lui revient, laissant une nouvelle fois « ses » personnels se débrouiller sur le terrain ! C'est tout à fait d'actualité, on « sent » bien la prise en compte du malaise / mal-être persistant !

- **Visite des classes CP et CE1** : votre courrier du 22 octobre précise l'objet de ces visites, à savoir « *une aide à l'analyse des résultats* » des évaluations nationales, et « *la mise en œuvre des accompagnements personnalisés auprès des élèves* ».

En audience le 15 octobre, vous nous aviez assuré que ces visites n'étaient pas en lien avec ces évaluations, précisant que ces visites étaient mises en place dans un cadre départemental, et que, n'étant pas « *la voix de [votre] maître* », il ne fallait y voir aucun lien avec les préconisations ministérielles. Je reprends vos propos : « Il n'y aura « surtout pas de contrôle », Il s'agira de visites « d'observation bienveillante » (vous avez le sens de la formule), les finalités étant d'avoir une connaissance du terrain, et faire connaître et diffuser les « pratiques intéressantes »...

Non pas que soyons dupes mais, Monsieur l'IA, ne vous moquerez-vous pas de nous ??!

Ces visites ne peuvent pas être imposées à celles et ceux qui ne le souhaitent pas, et c'est ce que répondons aux collègues qui nous le demandent.

Ça, c'est pour la forme.

Sur le fond, et pour reprendre diverses analyses qui ont été publiées, comme celle de Paul Devin « *Les résultats des évaluations nationales CP-CE1 à peine connus, le ministre affirme déjà que « nous vivons un moment historique pour l'école » puisque les résultats de ces évaluations affirment, nous dit-il, que « le niveau des élèves remonte ».* Se confirme donc que ces évaluations sont loin d'être considérées essentiellement comme des outils pour l'enseignant, contrairement à ce qui est régulièrement répété... Elles constituent clairement un vecteur de la communication ministérielle. Ce n'est pas parce que quelques items progressent que cela signifie un progrès de la démocratisation de la réussite scolaire. Prenons l'exemple de l'évaluation de la vitesse de lecture (nombre de mots lus par minute). Si le résultat est meilleur en 2019 qu'en 2018, c'est que les enseignants ont développé, du fait des injonctions institutionnelles, les activités permettant d'améliorer cette compétence. C'est en éducation, un phénomène connu nommé « *teach to test* » qui consiste à focaliser l'enseignement de manière intense et répétitive sur quelques compétences isolées. » En clair, nous tombons droit dans les travers induits par un pilotage par les évaluations.

Claude Lelièvre a réagi de son côté en affirmant « *Et l'on pourrait soutenir que c'est finalement un résultat plus "dramatique" que "positif". En aucun cas "historique" (positivement)... Au lieu de "trionpher", un ministre de l'Éducation nationale soucieux vraiment de son ministère devrait interroger ces résultats en réalité contrastés afin que l'on puisse vraiment progresser. »*

Roland Goigoux l'explique fort bien : « *La communication ministérielle sur les premiers résultats des évaluations CP et CE1 de la rentrée 2019 met en avant quelques progrès mais passe sous silence des résultats décevants en lecture-écriture qui contredisent les gros titres de la presse (cf. par exemple le JDD du 3 novembre). Le principal résultat masqué est celui de l'échec de la politique du dédoublement des CP en éducation prioritaire, échec visible en étudiant les résultats CE1. [...] Surtout parce que l'abaissement des effectifs ne s'est pas accompagné d'une modification significative des pratiques pédagogiques. Ce constat n'est pas surprenant au vu des résultats des recherches internationales : le changement ne se décrète pas, il nécessite l'adhésion des enseignants traités comme des professionnels compétents et responsables. La France a fait un choix diamétralement opposé : préoccupée par les élèves, elle a maltraité les maîtres. Elle a suivi naïvement les sciences cognitives et oublié les sciences humaines. Le ministère de l'Éducation nationale a appliqué une méthode autoritaire et brutale de conduite du changement, imposant une pédagogie officielle unique, discréditant et démobilisant les praticiens efficaces mais non conformes, dénoncés au motif de leur manque de « loyauté ». Une méthode qui ne marche dans aucun pays au monde. »*

- **Laïcité et port du voile** : nous regrettons qu'un ministre, en l'occurrence le nôtre, se permette d'instrumentaliser la loi sur la laïcité. Toutes les mamans sont légitimes à accompagner une classe en sortie scolaire. En effet le conseil d'État a rappelé que dans ce cas les parents ne sont pas soumis au devoir de neutralité. C'est ce que Jean-Michel Blanquer, ministre de la République, a semblé ignorer volontairement. Un ministre se doit de faire respecter la loi.

Le SNUipp-FSU dénonce un nouveau dévoiement de la laïcité. Principe fondamental de notre République, elle est un pilier du vivre-ensemble. S'il est indispensable de combattre les intégrismes, la laïcité est trop souvent instrumentalisée alors qu'elle devrait protéger de toutes les dérives.

Les personnels de l'éducation arrivent tous les jours à faire vivre les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et à favoriser par le dialogue la participation de toutes les familles à la vie des écoles. Ils doivent être encouragés et soutenus.

Le gouvernement doit clarifier sa position, tenir des discours responsables et prendre des mesures renforçant l'unité des concitoyen·nes et la cohésion sociale du pays. Dans un contexte marqué par le terrorisme, nous refusons toute instrumentalisation évidente de la laïcité. La nécessaire prévention des attentats doit préserver de toute récupération par des campagnes islamophobes et racistes. Attachée au vivre ensemble, dans le monde du travail comme dans la société, nous nous inquiétons de faits qui alimentent la haine raciste et la division de notre société, ce à quoi participe la nouvelle proposition de loi déposée par le groupe Les Républicains au Sénat.

Il faut préserver et garantir un service public ouvert à tous les usager·es.

Il en va des libertés fondamentales de tous. Il en va de la dignité et de l'intégrité de millions de concitoyens. Il en va de notre unité à tous, contre le racisme sous toutes ses formes qui, aujourd'hui, menace une nouvelle fois la France.

- **AESH** : Cette rentrée devait se placer « *sous le signe de la maturité et de la réussite* » pour les personnels accompagnant les élèves en situation de handicap (AESH) selon le gouvernement...

Autant dire que la réalité est loin du compte puisque cette première période de travail a été marquée par des salaires non versés, et de façon générale des conditions de travail dégradées : affectations aberrantes, attente insupportable des documents administratifs, services de gestion saturés... Même si vous ne voulez pas nous laisser dire que la situation est catastrophique car elle ne l'est pas selon vous !

En intersyndicale, l'ensemble des revendications des AESH sera porté le 20 novembre, journée nationale d'action, pour que la situation s'améliore, enfin.

A propos du non versement des salaires de septembre, lors de l'audience du 15 octobre, la SG nous avait demandé de faire remonter les situations, afin de nous « restituer le pourquoi » du non versement. Nous n'avons jamais eu ces explications !

Nous avons demandé juste avant les vacances à obtenir les informations suivantes, pour avoir un bilan sur la situation des AESH en Savoie, sans attendre les instances "Bilan de rentrée", qui vont se tenir tardivement cette année :

- quel est le nombre d'AESH en Savoie? Y a-t-il encore des CUI-PEC ? Combien y a-t-il d'AESH individuel ? d'AESH mutualisé? d'AESH collectif?
- bilan sur la mise en place des PIAL : combien d'AESH sont-elles affectées dans chacun des deux PIAL? qui en sont les coordonnateurs?
- bilan sur le temps de travail des AESH : quelle est la proportion des quotités de travail?
- bilan sur la formation des AESH : des stages de formation sont-ils prévus? les AESH ont-ils les 60 heures de formation obligatoire en début de contrat?

Pour le moment, il nous a été répondu qu' « un premier bilan est dressé dans le dossier de rentrée publié très prochainement sur le site puis un second bilan sera établi pour le CTSD et CDEN. » Le dossier de rentrée n'est pas encore sur le site, et nous renouvelons nos demandes.

- **Conditions de travail** : hier se tenait le CHSCT ministériel sur les conditions de travail. Au mal-être des enseignants le ministère répond par un groupe de travail...

Il faut lever le tabou des conditions de travail et admettre qu'il y a un problème de souffrance au travail. Le sujet des suicides et de la souffrance doit être vraiment traité. Pourtant, les choix ministériels vont dans l'autre sens avec la personnalisation des carrières et des rémunérations.

L'institution doit se saisir du problème et mettre en place une médecine de prévention.

Il n'est pas possible d'augmenter sans cesse la charge de travail. Il faut la ralentir et l'alléger. Et pourtant, là-haut comme au niveau du département, c'est tout l'inverse qui se produit.

Avec tout ces sujets, ce n'est pas la peine ensuite de déclencher un plan « hors sec » auprès des directeurs et directrices de chaque circonscription, alors que l'Éducation nationale joue en permanence les pompiers pyromanes !

La longueur de cette déclaration préalable est à la hauteur de notre colère.